

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 JUILLET 2022**

**Délibération n°2022.07.126**

**Société publique locale « Grand Angoulême Mobilité Aménagement » (SPL GAMA) : compte rendu annuel des administrateurs – Année 2021**

**LE SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 juillet 2022

**Secrétaire de Séance:** Fadilla DAHMANI

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **55**

Nombre de pouvoirs: **16**

Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Joëlle AVERLAN à Michaël LAVILLE, Brigitte BAPTISTE à Thierry MOTEAU, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Nathalie DULAIS à Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hélène GINGAST à Michel GERMANEAU, Sandrine JOUINEAU à Vincent YOU, Gérard LEFEVRE à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Corinne MEYER, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Isabelle MOUFFLET à Gérard DEZIER, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à François ELIE,

**Excusé(s):**

Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2022**

**DÉLIBÉRATION**

**N° 2022.07.126**

MOBILITES

Rapporteur : Monsieur MARTIAL

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « GRAND ANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT » (SPL GAMA) : COMPTE RENDU ANNUEL DES ADMINISTRATEURS – ANNEE 2021**

GrandAngoulême, compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, a créé en avril 2013, la Société publique locale (SPL) « Grand Angoulême Mobilité Aménagement » (GAMA) afin d'assurer le portage de ses futures opérations d'aménagement tout en garantissant la maîtrise publique des opérations avec une gouvernance resserrée. En effet, avec une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en œuvre des projets. Pour rappel, une SPL ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires.

Le contrôle exercé par les collectivités et/ou groupements de collectivités actionnaires se matérialise notamment par un rapport annuel qui doit être approuvé par les administrateurs de la SPL puis transmis aux actionnaires pour que ces derniers puissent également l'approuver dans leurs propres instances.

Le présent rapport annuel joint en annexe, concerne l'année 2021 de la SPL GAMA.

En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir :

- Entrée de nouveaux actionnaires.

De nouvelles collectivités sont entrées au capital de GAMA en 2021 :

- La commune de TORSAC
- La commune de CHAMPNIERS
- La commune de BRIE
- La commune de SIREUIL.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital, GrandAngoulême cédant des actions.

- Ressources humaines

Plusieurs mouvements de personnel et évolutions de contrat ont eu lieu en 2021 :

- Départ du directeur général délégué en avril 2021, et recrutement de son remplaçant,
- Recrutement d'un chargé d'opération VRD en CDD de 6 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2021, qui a quitté la société au terme de son contrat,
- Départ d'un chargé d'études en octobre 2021, qui a été remplacé en février 2022.

L'effectif moyen de GAMA en 2021 a été de 9,6 équivalents temps plein (contre 8,5 en 2020).

GAMA a été attentive à la santé de ses salariés avec la crise sanitaire, avec la mise en œuvre de dispositions particulières (élaboration d'un guide de procédures internes, échanges en visioconférence avec tous les salariés, adaptation à chaque situation...) et le recours au télétravail.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

GAMA encourage aussi la formation en interne ou en externe des salariés, avec un quasi triplement du budget consacré à la formation, par rapport à 2020 et 2019.

• Plan de charge de la société

L'activité opérationnelle 2021 apparaît en baisse par rapport à l'activité 2020 et s'établit à 769 466 € (soit en baisse de 10,2 %). Toutefois, cette baisse affichée est à relativiser : comme évoqué, le niveau de l'année 2020 était en partie dû à la régularisation des révisions de prix des années précédentes sur le mandat BHNS, et une partie de la baisse est due à la diminution des prestations sous-traitées, et correspond donc à une baisse de charges équivalente.

Corrigée de ces éléments, l'activité « interne » s'établit à 731 137 €, contre 643 274 € en 2020 (+ 13,6 %). Ramenés à l'effectif, cette activité représente 76 160 € / ETP, contre 75 680 € / ETP en 2020.

Ainsi, en 2021, ce sont :

• 45 contrats qui étaient en cours au 31 décembre 2021 (contre 33 au 31 décembre 2020), dont :

- 10 mandats en cours au 31/12/2021 (contre 5 au 31/12/2020)
- 1 conduite d'opération en cours au 31/12/2021 (contre 3 au 31/12/2020)
- 15 AMO en cours au 31/12/2021 (contre 6 au 31/12/2020)
- 1 concession en cours au 31/12/2021 (la même qu'au 31/12/2020)
- 18 contrats de maîtrise d'œuvre au 31/12/2021 (identique au 31/12/2020)
- 22 nouveaux contrats qui ont été signés en 2021 (pour un montant total de rémunération de 362 684 €), et 10 contrats qui ont été achevés.

• Perspectives et orientations stratégiques

L'évolution de l'activité de GAMA se confirme avec :

- L'accroissement de l'activité aux alentours de 937 000 € due :
  - à la diversification de son champ d'intervention, notamment dans les domaines de la construction en mandat,
  - à l'élargissement de ses actionnaires et de son périmètre géographique.
- Une multiplication du nombre de contrats et de projets, de taille plus petite que les contrats précédents avec de grandes variétés et des durées plus courtes.

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le rapport annuel 2021 de la SPL GAMA, précédemment approuvé par les administrateurs de la société par délibération n°2022.04.03 du conseil d'administration en date du 12 avril 2022.

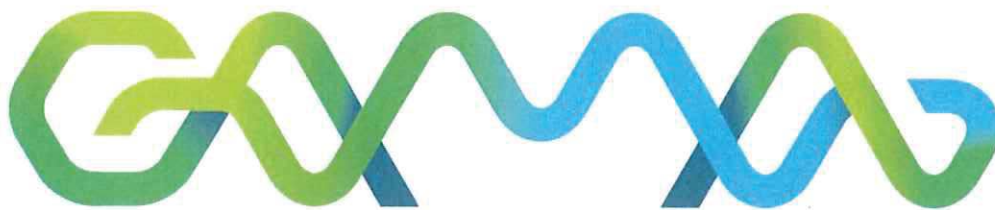
<b>Pour : 71</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBEREE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

## **RAPPORT ANNUEL**

# **AUX ORGANES DELIBERANTS DES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES**

## **ANNEE 2021**

Avril 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

SPL du Grand Angoulême Mobilité Aménagement - Au capital social de 1 000 000 euros  
798 120 671 RCS Angoulême - 25 boulevard Besson Bey 16023 Angoulême

## Table des matières

1.	VIE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE.....	3
1.1.	<i>Vie de la société.....</i>	3
1.2.	<i>Présentation des comptes annuels .....</i>	6
2.	ACTIVITE OPERATIONNELLE 2021 .....	8
2.1.	<i>Evolution de l'activité.....</i>	8
2.2.	<i>Activité opérationnelle en mandat .....</i>	9
2.3.	<i>Activité opérationnelle en conduite d'opération .....</i>	13
2.4.	<i>Activité opérationnelle en Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO).....</i>	14
2.5.	<i>Activité opérationnelle en concession.....</i>	18
2.6.	<i>Activité opérationnelle en maitrise d'œuvre.....</i>	20
3.	ACTIVITE EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	26
3.1.	<i>La diversification géographique.....</i>	26
3.2.	<i>Le développement des mandats.....</i>	26
3.3.	<i>L'intervention dans le développement durable.....</i>	26
3.4.	<i>L'appui à la concertation et à la médiation .....</i>	28
4.	EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

# 1. VIE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

## 1.1. VIE DE LA SOCIETE

### PREAMBULE

Afin d'assurer la gestion technique, financière, administrative et juridique de ses futures opérations et actions d'aménagement, induites par l'ensemble des projets de mobilité et d'aménagements qu'elle avait à porter et à en assurer la gouvernance, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a décidé, en 2013, avec la ville d'Angoulême, la création d'un outil opérationnel dédié et adapté à la mise en œuvre de ses projets : une société publique locale d'aménagement dénommée « Grand Angoulême Mobilité Aménagement » (GAMA).

En effet, les sociétés publiques locales (SPL) et les sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) sont des sociétés anonymes de droit privé, dont le capital est entièrement détenu par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements) et qui exercent sur cette société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Depuis lors, la société a vu de plus en plus d'actionnaires entrer à son capital et la solliciter afin d'être accompagnés dans les études et la réalisation de leurs projets d'aménagement et de constructions.

Dans cet objectif, et afin d'avoir un champ d'intervention plus large que celui de l'aménagement et de pouvoir proposer aux actionnaires des missions plus complètes dans différents types d'opérations (réalisation d'opérations de construction, exploitation de services publics industriels ou commerciaux, ou toutes autres activités d'intérêt général), la SPLA GAMA a entrepris sa transformation en Société Publique Locale (SPL) régie par l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que par les dispositions du titre II du livre 5 de la première partie du même code, par les dispositions du livre II du code de commerce sous réserve de celles de son article L. 225-1. Cette transformation a été effective dans le courant de l'année 2017.

Une seconde transformation, intervenue en 2019, a visé à modifier les statuts afin de permettre à la SPL GAMA d'ouvrir son capital, jusque-là réservé aux seules collectivités du périmètre de GrandAngoulême, à l'ensemble des collectivités locales du département de la Charente.

### ACTIONNARIAT

Au 31/12/2021, la société est composée de 21 actionnaires et 18 administrateurs, dont 2 représentent 19 actionnaires, réunis en assemblée spéciale.

Les changements intervenus au cours de l'année 2021 sont les suivants :

L'actionnaire GRANDANGOULÊME a cédé :

- 1 action à l'actionnaire TORSAC pour un prix unitaire de 1000 euros.
- 1 action à l'actionnaire CHAMPNIERS pour un prix unitaire de 1000 euros.
- 1 action à l'actionnaire BRIE pour un prix unitaire de 1000 euros.
- 1 action à l'actionnaire SIREUIL pour un prix unitaire de 1000 euros.

Les conseils d'administrations des 07/04/2021 et 8/06/2021 ont donné leur agrément sur cette cession d'action, qui a permis l'entrée de ces 4 nouveaux actionnaires au capital.

Il n'y a pas eu de modification du capital social en 2021, et celui-ci reste établi à 1 000 000 € (1 000 actions de 1 000 € chacune).

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs au 31/12/2021.

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Représentée au CA par...	Représentée à l'AS par...
<b>GrandAngoulême</b>	<b>865</b>	<b>86,5%</b>	Catherine BREARD Françoise COUTANT Dominique PEREZ Françoise DELAGE Thierry HUREAU Martine RIGONDEAUD Frédéric CROS Jean-François DAURE Jérôme GRIMAL Benoît MIEGE-DECLERCQ Raphaël MANZANAS Jean-Luc MARTIAL Pascal MONIER Gilbert PIERRE-JUSTIN Jean-Philippe POUSSET	
<b>Grand Cognac</b>	<b>28</b>	<b>2,8%</b>	Jean-Marc GIRARDEAU	
<b>Angoulême</b>	<b>25</b>	<b>2,5%</b>	Pascal BUCHEMEYER  Philippe TEXIER	Philippe VERGNAUD
<b>Soyaux</b>	<b>20</b>	<b>2,0%</b>		Pascal BUCHEMEYER
<b>La Couronne</b>	<b>15</b>	<b>1,5%</b>		Philippe TEXIER
<b>Gond-Pontouvre</b>	<b>10</b>	<b>1,0%</b>		Bertrand MAGNANON
<b>Ruelle Sur Touvre</b>	<b>10</b>	<b>1,0%</b>		Yannick PERONNET
<b>L'Isle d'Espagnac</b>	<b>10</b>	<b>1,0%</b>		Sylvain EJARQUE
<b>C.C. Charente Limousine</b>	<b>5</b>	<b>0,5%</b>		Eric PINAUD
<b>Saint-Saturnin</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>		Marcel VIGNAUD
<b>Puymoyen</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>		Gérard BRUNETEAU
<b>SIVU - EHPAD</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>		Barbara COUTURIER
<b>Touvre</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>		Jacques PIOT
<b>Bouex</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>		Michel ANDRIEUX
<b>Nersac</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>		Eric DANCHE
<b>Dirac</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>		Anne Marie TERRADE
<b>Voeuil et Giget</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>		Jean-Claude VIGNERON
<b>Torsac*</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>		Olivier ADAM
<b>Champniers*</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>		Didier DUCONGE
<b>Brie*</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>	Michel BUISSON	
<b>Sireuil*</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>	Dominique SARLANGE	
<b>TOTAL</b>	<b>1000</b>	<b>100,0%</b>	<b>18</b>	<b>19</b>

\* **Nouvel actionnaire en 2021**

Au cours de l'année 2021, Monsieur Dominique PEREZ a remplacé Madame Véronique DE MAILLARD, et Monsieur Thierry HUREAU a remplacé Madame Karine FLEURANT GASLONDE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

## PERSONNEL DE LA SOCIETE

Au 31/12/2021, l'effectif de la société se composait de 8 salariés, tous en CDI, dont 6 cadres. A titre de comparaison, l'effectif au 31/12/2020 et au 31/12/2019 était de 9 salariés, tous également en CDI.

Le nombre « d'équivalents temps plein » sur l'année est toutefois un chiffre plus pertinent puisqu'il traduit l'effectif réellement présent sur l'année, et non à un « instant t ». On relève alors les valeurs suivantes :

- 9,6 équivalents temps pleins en moyenne sur 2021.
- 8,5 équivalents temps pleins en moyenne sur 2020.
- 9,5 équivalents temps pleins en moyenne sur 2019.

Au cours de l'exercice 2021, il est à noter 3 départs et 2 arrivées (dont 1 CDD comptant en départ et en arrivée) :

- Le départ du Directeur Général Délégué, Monsieur Stéphane DISTINGUIN, et l'arrivée de son successeur, Monsieur Nicolas BISCHOFF.
- Le départ d'un chargé d'études, Monsieur Luc FERRE, au 31/10/2021 (qui a été remplacé en février 2022).
- Le recrutement d'un chargé d'études en CDD, Monsieur Boris ROJEWSKI, sur une période de 6 mois au cours de l'année 2021, pour faire face à un surcroît d'activités en maîtrise d'œuvre.

Ces mouvements restent importants au regard de la taille de la société, même s'il y a lieu de remarquer qu'ils se situent à un niveau habituel (22 salariés, au total, ont quitté la société entre 2015 et 2021, soit une moyenne de 3 départs par an).

Dans ce contexte, et afin d'améliorer l'attractivité de la société, de fidéliser ses collaborateurs et d'être en adéquation avec les standards actuels, un important dialogue social a eu lieu en 2021 avec l'ensemble du personnel, qui a conduit à mettre en place un dispositif de chèques vacances, qui complète les autres dispositifs déjà en place : l'attribution de la « prime de vacances » suivant la convention collective Syntec et le compte épargne temps, en lien avec l'Accord de Réduction et d'Aménagement du Temps de Travail signé le 21 septembre 2020. Il a également été accordé à l'ensemble du personnel y ayant droit, une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA).

Il a également été décidé du changement de mutuelle qui, après mise en concurrence, a permis de proposer aux salariés de meilleurs remboursements pour un coût identique.

En revanche, il n'est pas envisagé à ce jour de prévoir l'association des salariés aux résultats (intéressement, PEE...) en raison de la vocation de la société qui n'est pas de réaliser des profits.

L'année 2021 a également vu se poursuivre les mesures liées à l'épidémie de Covid-19, avec notamment la limitation de la présence du personnel dans les bureaux et le recours massif au télétravail, la désinfection régulière des locaux et des véhicules de services, la fourniture et le port de masques, le respect des distanciations physiques, etc.

La formation du personnel a été renforcée en 2021, avec un budget consacré de 7 810 € (soit 1,3% de la masse salariale), contre 2 515 € en 2020 (0,5 % de la masse salariale) et 2 360 € en 2019.

Par ailleurs, cette année encore, toujours soucieux de permettre aux jeunes de connaître le monde de l'entreprise, un stagiaire a été intégré dans nos services sur une durée de 3 semaines.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022



## 1.2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

### SYNTHESE FONCTIONNEMENT UNIQUEMENT

	2021		Rappel 2020
	Réalisé	Budget (CA avril 2021)	
<b>Produits d'exploitation</b>			
Concessions (transfert de charges)	9 020 €	12 000 €	
Mandats hors BHNS phase 1	71 242 €	102 020 €	
Mandat BHNS phase 1	281 540 €	350 000 €	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	117 831 €	74 080 €	
Maitrise d'œuvre	289 833 €	296 745 €	
		40 000 €	
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>769 466 €</b>	<b>874 845 €</b>	857 338 €
Production stockée	25 875 €	0 €	0 €
Reprises de provisions	900 €	0 €	2 411 €
Autres produits	8 604 €	0 €	1 696 €
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>804 845 €</b>	<b>874 845 €</b>	861 445 €
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats et fournitures hors sous traitance	118 663 €	150 457 €	122 464 €
Sous traitance	38 329 €	57 596 €	62 064 €
Salaires et traitements	444 116 €	453 137 €	387 825 €
Charges sociales	165 843 €	178 497 €	137 035 €
Impôts, taxes et assimilés	19 609 €	16 332 €	14 088 €
Amortissements et provisions	2 817 €	3 500 €	5 565 €
Autres charges	2 239 €	0 €	329 €
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>791 616 €</b>	<b>859 519 €</b>	729 370 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>13 230 €</b>	<b>15 326 €</b>	132 075 €
Résultat financier	0 €	0 €	
Charges financières	0 €	0 €	5 245 €
<b>Résultat courant</b>	<b>13 230 €</b>	<b>15 326 €</b>	126 830 €
Produits exceptionnels	9 229 €	0 €	622 €
Charges exceptionnelles	3 900 €	0 €	1 610 €
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>18 559 €</b>	<b>15 326 €</b>	125 842 €
Impôts sur les bénéfices	5 369 €	5 058 €	17 443 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13 189 €</b>	<b>10 268 €</b>	108 399 €

### Les produits d'exploitation

L'activité opérationnelle 2021 est en baisse par rapport à l'activité 2020, et s'établit à 769 466 € (soit en baisse de 10,2 %). Cette baisse est toutefois à relativiser :

- Comme cela avait été noté au rapport de gestion 2020, le niveau de l'année 2020 était en partie dû à la régularisation des révisions de prix des années précédentes sur le mandat BHNS pour un montant de 152 k€ ; ce qui expliquait également un niveau de résultats très élevé en 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200971027/20220707/2022\_07\_120 DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

- Une partie est due à la baisse de prestations, en réalité, sous-traitées, et correspond donc à une baisse de charges équivalente.

Corrigée de ces éléments, l'activité « interne » s'établit à 731 137 €, contre 643 274 € en 2020 (+ 13,6 %). Ramenés à l'effectif, cette activité représente 76 160 € / ETP, contre 75 680 € / ETP en 2020.

Les autres produits d'exploitations correspondent à des régularisations de dépenses antérieures imputées à tort sur le fonctionnement les années précédentes, à des régularisations de TVA et à des ajustements de comptes et des reprises de provisions.

Par ailleurs, il reste notable que l'activité des années 2020 et 2021 a été impactée par la crise sanitaire, que ce soit en termes de travail de gestion supplémentaire qu'elle a générée, de contraintes sur l'exercice de notre activité, mais aussi – et surtout – de mobilisation de nos clients à engager de nouvelles opérations sur le 1<sup>er</sup> semestre.

### **Les achats et fournitures hors sous-traitance**

Ce poste est en légère diminution (– 3,1 %), malgré l'augmentation des effectifs moyens présents sur l'année (9,6 ETP au lieu de 8,5 ETP), grâce à une gestion rigoureuse des achats.

### **La sous-traitance**

Ce poste diminue fortement ; la présence d'un effectif un peu plus important en 2021 qu'en 2020 a permis de moins avoir besoin de recourir à la sous-traitance pour effectuer nos missions.

### **Les salaires et charges**

Ce poste augmente naturellement avec la présence de plus d'effectifs en 2021 qu'en 2020, et s'établit à 609 959 € en 2021 (63 537 € / ETP), contre 524 860 € en 2020 (61 748 € / ETP). L'augmentation par ETP (+ 2,8 %) étant due à des augmentations de rémunérations et de rattrapages au regard du marché du travail, ainsi qu'à l'attribution de la prime PEPA, comme il est dit précédemment.

### **Les autres charges d'exploitation**

La principale évolution entre 2020 et 2021 est l'augmentation des dépenses consacrées à la formation, qui passent de 2 515 € en 2020 à 7 810 € en 2021.

### **Le résultat exceptionnel**

Lié à des ajustements de comptes, il est légèrement positif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

## 2. ACTIVITE OPERATIONNELLE 2021

### 2.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Dans le détail, la répartition de l'activité par collectivité est la suivante :

Collectivité	Activité 2021	% du total
GrandAngoulême	465 995 €	60,6%
<i>dont mandat BHNS phase 1</i>	<i>281 540 €</i>	<i>36,6%</i>
Gond Pontouvre	73 446 €	9,5%
Angoulême	66 658 €	8,7%
CC Charente Limousine	35 113 €	4,6%
L'Isle D'Espagnac	26 829 €	3,5%
Ruelle Sur Touvre	23 250 €	3,0%
SIVU EHPAD	20 883 €	2,7%
Grand Cognac	10 540 €	1,4%
St Saturnin	9 020 €	1,2%
Soyaux	8 409 €	1,1%
La Couronne	7 401 €	1,0%
Dirac	6 888 €	0,9%
Nersac	4 550 €	0,6%
Voeuil et Giget	3 713 €	0,5%
Touvre	2 771 €	0,4%
Puymoyen	2 090 €	0,3%
Sireuil	1 160 €	0,2%
Bouex	750 €	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>769 466 €</b>	<b>100%</b>

Nous pouvons constater, en particulier, que :

- GrandAngoulême reste, de loin, la collectivité qui apporte la plus grosse part d'activité (61 % du total, relativement stable par rapport à 2020).
- Sur ce volume, le mandant BHNS phase 1 représente 36 % de l'activité totale (60% de l'activité avec GrandAngoulême), ici aussi, ces chiffres sont quasiment stables par rapport à 2020.
- Le niveau d'activité avec les autres collectivités fluctue suivant les années, en fonction des projets. Il reste très réparti sur de nombreux clients : 18 collectivités, sur 21 actionnaires, ont apporté une activité à GAMA en 2021).

Cette diversité de l'activité se retrouve également dans le nombre de contrats :

- 45 contrats étaient en cours au 31 décembre 2021 (contre 33 au 31 décembre 2020).
- 22 nouveaux contrats ont été signés en 2021 (pour un montant total de rémunération de 362 684 €), et 10 contrats ont été achevés.

Enfin, nous pouvons noter que la nature des contrats est également diversifiée, avec :

- 10 mandats en cours au 31/12/2021 (contre 5 au 31/12/2020).
- 1 conduite d'opération en cours au 31/12/2021 (contre 3 au 31/12/2020).
- 15 AMO en cours au 31/12/2021 (contre 6 au 31/12/2020).
- 1 concession en cours au 31/12/2021 (la même qu'au 31/12/2020).
- 18 contrats de maîtrise d'œuvre au 31/12/2021 (identique au 31/12/2020).

Acusé de réception - Ministère de l'Énergie

016-20067021-2021-2022

Acusé de réception

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

Malgré ce volume très important de nouveaux contrats, le montant des restes à réaliser (« carnet de commande ») poursuit sa diminution, en valeur, à 1 176 k€ à fin 2021 (1 582 k€ à fin 2020 et 1 905 k€ à fin 2019) ; en raison du faible montant moyen des nouveaux contrats et de la baisse continue du portefeuille lié au BHNS. Qui plus est, ces nouveaux contrats sont à plus courts termes que ceux qu'ils remplacent et génèrent donc un chiffre d'affaire plus immédiat.

## 2.2. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN MANDAT

### • GRANDANGOULEME / BHNS (« PHASE 1 »)

Ce mandat « historique » pour la SPL, a été notifié le 13 novembre 2013. Suite à l'avenant N°5, signé le 18 février 2020, il a été modifié pour correspondre uniquement à la première phase du BHNS, correspondant à l'ensemble des lignes à l'exception des extrémités et du centre-ville d'Angoulême (la seconde phase étant alors traitée suivant des montages opérationnels distincts). Cette première phase, a été livrée en septembre 2019. Le coût d'opération de ce mandat s'établit à 50 600 064,65 € HT, hors révisions, auxquels s'ajoutent 100 000 € HT au titre de la préparation de la phase 2 (essentiellement des diagnostics).

Les missions menées, en 2020 et en 2021, consistaient à achever les différentes actions encore en cours : levées des réserves, suivi des travaux d'adaptation, suivi de la garantie de parfait achèvement, solde des différents marchés (avenants, quitus,...), et accompagnement sur les éventuels contentieux.

Compte tenu de la crise sanitaire, mais aussi des carences du maître d'œuvre dans le suivi des opérations de levée de réserves, d'établissement des DOE et des actions de parfait achèvement, GAMA a dû s'investir particulièrement sur ces années, et au-delà de ses missions, pour pallier ces insuffisances et assurer à GrandAngoulême un suivi de l'achèvement de cette phase dans les meilleures conditions.

Concernant les systèmes, la billettique et le SAEIV sont opérationnels. La fin de VSR (vérification en service régulier) a été actée pour la billettique en décembre 2020 et le fonctionnement de la priorité aux feux a été amélioré jusqu'au début 2021.

A fin 2021, il restait quelques points en cours de traitement avec les services de GrandAngoulême : présence de fissures structurelles sur les bétons des stations séminaire et sécurité sociale, clôture des marchés SAEIV et billettique, et du marché du maître d'œuvre, suivi du confortement des végétaux et quelques réserves restant à lever.

L'année 2022 devra ainsi essentiellement être consacrée aux soldes des marchés et au quitus de l'opération.

### • ANGOULEME / AMENAGEMENT PARVIS DE LA CATHEDRALE

Il s'agit d'un nouveau mandat, signé le 27 juillet 2021, pour l'aménagement de la place St Pierre et de ses environs afin d'améliorer la sécurité, de mettre en valeur le patrimoine, de permettre un usage du parvis, d'intégrer les mobilités actives et de réaliser une station BHNS en cohérence avec les principes d'aménagement définis. Il est à noter que la Ville d'Angoulême est maître d'ouvrage de l'ensemble de cette opération, pour le compte d'elle-même et du GrandAngoulême, au titre d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (TTMO). Le coût d'opération s'établit à 2 507 000 € HT, hors révisions (1 642 000 € pour la partie ville et 865 000 € pour la partie agglo).

Suite à la consultation qui a été menée, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué, signé et notifié le 31 août 2021 avec l'équipe composée de l'Agence BLANCHARD TETAUD BLANCHET (Agence BTP), mandataire de l'Atelier de L'empreinte, des Ateliers de l'éclairage, de Grphc'image  
Atelier d'Infographie et d'AZI Infra. Le diagnostic a été présenté en COTECH le 7 octobre et en

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur  
016-200071027-20220701-2022\_01\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022



#### • L'ISLE D'ESPAGNAC / CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE

La commune a confié à GAMA, le 18 janvier 2017, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour regrouper une école maternelle et une école élémentaire à côté de la mairie et réaménager le centre-ville. A noter que le groupe scolaire est classé en E4C2 (performance énergétique haute et bilan carbone bas). Le coût d'opération s'établi à 3 551 854,75 € HT, hors révisions.

Les élèves et enseignants ont intégré la nouvelle école élémentaire en novembre 2019. Pour l'école maternelle, les travaux démarrés en mars 2019 se sont poursuivis en 2020 et ont été réceptionnés en septembre 2020. L'année 2021 a été consacrée au suivi de la garantie de parfait achèvement et aux soldes des différents marchés.

L'année 2022 sera consacrée au quitus de l'opération.

#### • RUELLE SUR TOUVRE / REALISATION D'UNE CRECHE

La commune a confié à GAMA un mandat, notifié le 20 juillet 2020, pour la construction d'une crèche de 50 places, innovante basée sur un objectif de haute qualité environnementale. Au-delà, la commune souhaite s'orienter vers un projet novateur qui permette de proposer une offre mutualisée et coordonnée de services afin de répondre à des besoins sans solutions aujourd'hui. L'objectif est d'associer en un même lieu un service complet pour les parents et les enfants : un site unique pour des usages multiples et partagés, un lieu particulièrement inclusif, notamment vis-à-vis des enfants avec handicap. Cette crèche est prévue dans le quartier du Maine Gagnaud, un nouveau quartier situé en entrée de ville sud qui va accueillir de nouveaux services, commerces et logements. Le coût d'opération s'établi à 2 577 000 € HT, hors révisions.

Suite au concours qui a été mené, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué, signé et notifié le 10 mars 2021 avec l'équipe composée de l'Agence DUCLOS – GAUDIN - RIBOULOT, mandataire, de B.A.Bois Bureau d'études Atlantique Bois, d'ITES, de 180 degrés Ingénierie, de MIT, de GANTHA et de DL Infra. L'année 2021 a ensuite été consacrée aux études et au dépôt du permis de construire le 16 novembre 2021. Au cours de ces études, de nombreux échanges ont également eu lieu avec l'ADEME afin de définir le mode de chauffage le plus adapté.

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite des études, à l'appel d'offres travaux et au démarrage de ceux-ci, prévus de septembre 2022 à décembre 2023.

#### • SIREUIL / RECONSTRUCTION DU « CABANON »

Il s'agit d'un nouveau mandat, notifié le 31 aout 2021, pour réaménager le bâtiment dit « Le Cabanon », situé en bord de Charente, pour permettre l'installation d'un restaurant sur la saison estivale de manière plus confortable et accueillir sur une partie couverte et fermée des clients. Le coût d'opération s'établi à 280 245 € HT, hors révisions.

Suite à la consultation qui a été menée, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué, signé et notifié le 9 septembre 2021 avec l'équipe composée de l'Epure-Architecte, mandataire, de TDL Ingénierie et Manceau Patrice. L'enveloppe financière prévisionnelle avait été initialement fixée à 125 000. Ce montant avait été établi, sur la base d'une étude de programmation menée par l'ATD16 en mars 2021, qui prévoyait une « réfection et une remise aux normes du bâtiment existant », ainsi qu'une extension, simplement couverte, du snack ; ceci afin d'en faire un espace de restauration. Le montant estimé des travaux avait été évalué à 98 500 € HT. GAMA avait noté, y compris dans le mandat, que ce montant semblait faible au regard de la surface. Lors des études alors menées par le maître d'œuvre, et suivant également les études de sol réalisées, il s'est avéré que l'estimation du document de programme ne répondait pas au projet envisagé, et que le programme lui-même avait évolué. De nombreux compléments ont été ainsi rajoutés (souhait de disposer d'une salle de restauration fermée, nécessité de prévoir des toilettes aux normes, nécessité de reprendre les VRD, y compris pour créer un assainissement inexistant et prévoir l'accessibilité PMR, nécessité de renforcer les fondations pour assoir le futur bâtiment, vétusté du bâtiment existant, ne permettant pas d'envisager une simple « réfection », et

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016 200871877 20220707 11024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

nécessité de prévoir une isolation et des installations d'électricité et plomberie aux normes NF C 15-100 et RT 2012 « rénovation »). L'ensemble de ces travaux supplémentaires représentant un montant de 128 851 € HT, portant ainsi le montant prévisionnel définitif, arrêté à l'APD, à 227 351 € HT.

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite des études sur cette base, à la reprise du plan de financement et la recherche de nouvelles subventions, au dépôt du permis de construire et, sous couvert des capacités financières de la collectivité, à l'appel d'offres travaux et au démarrage de ceux-ci, prévus d'octobre 2022 à avril 2023.

#### • **SIVU LA COURONNE – NERSAC – ROULLET SAINT ESTEPHE / REGROUPEMENT DE L'EHPAD**

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) souhaitait de longue date regrouper les trois établissements sur le site de La Couronne pour assurer la pérennité de la structure. Pour se faire, il a confié à GAMA un mandat, notifié le 15 septembre 2017, prévoyant l'extension du bâtiment existant et un réaménagement ponctuel de celui-ci. Le coût d'opération s'établi à 3 530 800 € HT, hors révisions.

Après un long processus de concertation avec le personnel et la direction de l'EHPAD et avec le SIVU, le programme a été mis au point et l'équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue, à l'issu d'un concours, le 2 mai 2018. Le travail d'études s'est poursuivi, toujours en lien avec les personnes intéressées au projet, et plusieurs modifications ont été apportées, pour tenir compte de ces différentes demandes, mais aussi d'un budget très contraint. L'appel d'offres travaux a ensuite eu lieu, avec plusieurs relances suite à des infructueuses en raison de prix trop élevés. L'ordre de service de démarrer les travaux a été émis le 13 janvier 2020, même si tous les lots n'étaient pas encore attribués en raison des différentes relances (le dernier lot attribué l'a été le 11 décembre 2020). La réalisation des travaux, pour sa part, a été marquée d'une part par de nombreuses modifications apportées, pour l'essentiel à la demande de l'établissement (une cinquantaine de modifications ont été émises entre les différents lots) et d'autre part par la crise sanitaire. Le planning a également dû être recalé pour tenir compte de ces éléments ainsi que de la nécessité d'avoir le minimum de chambres neutralisées. L'échéance contractuelle de fin des travaux était fixée au 13 juillet 2021, reportée au 23/11/2021 en raison de la période d'état d'urgence. La réception de l'extension a eu lieu le 15/10/2021. La fin de la réhabilitation, dont une partie des travaux avait été reportée après la réalisation de l'extension (afin de minimiser les pertes de l'établissement due à la neutralisation de certaines chambres) a été réceptionnée le 18/03/2022, après que le programme ait fait l'objet d'adaptations importantes fin 2021.

L'année 2022 est donc consacrée à la fin des travaux de réhabilitation et au suivi de la période de parfait achèvement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

## 2.3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN CONDUITE D'OPERATION

### • ANGOULEME / LUNESSE TERRAIN SYNTHETIQUE

Suite à l'étude de faisabilité et à l'obtention de financement, la Ville d'Angoulême a souhaité engager la réalisation d'un terrain de football synthétique sur le site de l'ancien Leclerc à Lunesse. Le projet prévoit la mise en place de vestiaires, l'éclairage du terrain et permettra de réaliser ultérieurement un terrain de football à 5 et une piste d'athlétisme.

Le chantier a été livré à l'été 2020. L'année 2021 a été consacrée à la levée de quelques réserves et aux échanges avec la ville au sujet des défaillances du maître d'œuvre et des sanctions à appliquer. L'opération a été soldée en juin 2021.

### • ANGOULEME / AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LA DIRECTION DE L'ENFANCE

Afin de regrouper les services de la Direction de l'Enfance sur un seul et même site pour améliorer leur fonctionnement, la Ville a acquis une cellule d'environ 155 m<sup>2</sup> dans le centre commercial de Saint Cybard dans l'objectif de l'aménager en bureaux. Un contrat de conduite d'opération sur les locaux de la Direction de l'Enfance était finalisé en 2018 avec la Ville et a fait l'objet d'une régularisation en 2019.

Les travaux ont commencé fin 2019 et ont été livrés à la fin du premier semestre 2020. Les services ont pris possession des lieux. L'année 2021 a été consacré au suivi de l'année de parfait achèvement. L'opération a été soldée en septembre 2021.

### • ANGOULEME / AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LE SERVICE VSEP

Dans l'objectif du relogement du service voirie-signalisation-éclairage public dans des conditions permettant un fonctionnement de qualité, la ville a acquis une parcelle rue du Port Thureau à Angoulême.

Un contrat de conduite d'opération sur le déplacement d'une partie du CTM (1ère phase VSEP) était finalisé en 2018 avec la ville et a fait l'objet d'une régularisation en 2019.

Les travaux, commencés en 2019, se sont poursuivis en 2020 et à cause de la crise sanitaire ont été livrés en octobre 2020. Les services ont pris possession des lieux en décembre 2020. L'année 2021 a été consacrée à la levée de quelques réserves et de petits travaux à réaliser, notamment en raison de la défaillance de deux entreprises en cours de chantier. L'opération a été soldée en décembre 2021.

### • ANGOULEME / RECEPTIF LEBON

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 28 juin 2021. Au cours de l'étude de programmation de la modernisation du stade Lebon, la ville a souhaité que soit réalisé de toute urgence la construction d'un réceptif d'environ 320 m<sup>2</sup>, en lieu et place du réceptif existant. GAMA a accompagné les services de la collectivité, dans le cadre d'une conduite d'opération, afin de préciser le besoin et le programme, de préparer les DCE, de l'assister au choix des entreprises, de suivre les travaux et de réceptionner l'ouvrage.

L'année 2021 a donc été consacrée à ses actions ; le suivi de plusieurs malfaçons de chantier et des compléments de programme ont fortement mobilisé la société.

L'année 2022 sera consacrée à la fin des travaux pour une réception au 1<sup>er</sup> trimestre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022



## 2.4. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

### • ANGOULEME / ETUDE DE PROGRAMMATION AMENAGEMENT PARVIS DE LA CATHEDRALE

Dans le cadre des travaux du BHNS, il est prévu de réaménager la station Cathédrale. La Ville a souhaité que concomitamment soit étudié le réaménagement du parvis de la cathédrale.

Cette étude de programmation, bien que commandée en 2017, n'a pu réellement être réalisée que sur l'année 2021, en raison des précisions en attente sur le programme de la phase 2 du BHNS. Le programme définitif et validé a été rendu en septembre 2021.

### • ANGOULEME / ETUDE DE PROGRAMMATION DU MUSEE

Il s'agit d'un nouveau contrat, et cette étude a fait l'objet d'un bon de commande en date du 4 janvier 2021. Elle n'a toutefois pas encore démarrée, dans l'attente des orientations à prendre par la ville. Au cours de l'année 2021, il a été envisagé d'étudier la programmation de l'implantation des réserves du musée dans l'église Sainte-Bernadette, et une visite des lieux a été effectuée, mais ceci n'a finalement pas eu de suite.

### • ANGOULEME / ETUDE DE PROGRAMMATION RENOVATION GYMNASSE DENOST

Il s'agit d'un nouveau contrat, et cette étude a fait l'objet d'un bon de commande en date du 4 janvier 2021. Les études se sont déroulées sur l'année, et le programme définitif et validé, comportant pour l'essentiel la mise en place d'un système de chauffage et la rénovation énergétique afférente, a été rendu en septembre 2021. Suite à cette étude, la ville d'Angoulême a confié à GAMA le mandat de réalisation de cette opération (voir précédemment).

### • ANGOULEME / ETUDE DE PROGRAMMATION MODERNISATION DU STADE LEBON

Il s'agit d'un nouveau contrat, et cette étude a fait l'objet d'un bon de commande en date du 4 janvier 2021. Les études se sont déroulées tout au long de l'année 2021, en tenant compte des différentes évolutions du besoin et de diverses hypothèses (le programme « complet » n'étant, a priori, pas dans les objectifs financiers de la collectivité : total des demandes de 4 M€, pour un souhait de se limiter à 1,3 M€).

L'année 2022 sera consacrée à l'achèvement des études de programmation pour un rendu définitif et validé envisagé au deuxième semestre.

### • ANGOULEME / ETUDES ILOT DU PORT

Le quartier autour de l'îlot du port, situé sur les berges de la Charente entre la rue de Bordeaux et le Boulevard Besson Bey, connaît actuellement une profonde mutation avec de nombreuses opérations à proximité en cours à venir. La transformation des espaces publics aux abords de l'îlot du Port ne peut donc pas se faire sans avoir une réflexion plus globale. Aussi, la ville d'Angoulême a-t-elle confié à GAMA une mission de prestations intellectuelles pour l'accompagner dans l'aménagement des espaces publics autour de l'îlot du port. Ce contrat a été notifié le 20 février 2020. Cette étude comporte 3 phases : l'évaluation du besoin, la rédaction du programme et le choix du maître d'œuvre.

Les études ont commencé en 2020 mais ont été stoppées avec la crise sanitaire, et non pu reprendre que vers la mi-2021, avec de nombreuses auditions et la revue documentaires de projets existants sur ce secteur.

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

L'année 2022 sera consacrée à la finalisation de l'évaluation des besoins (1<sup>ère</sup> phase) et à la rédaction du programme (2<sup>ème</sup> phase).

- **ANGOULEME / ELABORATION PLAN D'AMENAGEMENT CYCLABLE**

Il s'agit d'un nouveau contrat, et cette étude a fait l'objet d'un bon de commande en date du 2 aout 2021.

L'étude a été rendue en septembre 2021.

- **GRAND COGNAC / AMO POUR UNE AIRE DE GRANDS PASSAGES**

Il s'agit d'un nouveau contrat, qui nous a été notifié le 9 mars 2021, pour assister la collectivité dans la réalisation d'un projet d'une aire de grands passages sur le site des Mullons, essentiellement situé sur la commune de Saint-Brice (et de façon accessoire sur la commune de Gensac-la-Pallue). Cette étude se décompose suivant 3 axes : l'analyse réglementaire, l'analyse des acquisitions foncières et la définition du programme.

L'année 2021 a été consacrée à la réalisation de plannings suivant différentes hypothèses, de l'affinement de la méthodologie de travail et du lancement des études environnementales. Grand Cognac souhaite attendre le retour de l'inventaire faune flore intermédiaire (1<sup>er</sup> trimestre 2022), avant de prendre une décision sur la poursuite de l'opération et l'engagement des études et de la concertation.

L'année 2022 sera donc consacrée à la poursuite de l'accompagnement de la collectivité, en fonction du retour des inventaires environnementaux.

- **GRAND COGNAC / ETUDE D'IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGE**

Il s'agit d'un nouveau contrat, qui nous a été notifié le 25 mai 2021, avec pour mission de déterminer l'implantation des 10 à 15 premières bornes de recharge du territoire et les modalités d'installation et de gestion de ces bornes.

Les implantations ont pu être déterminées et validés en 2021, à l'issue d'un gros travail d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes : collectivité, élus des communes concernées et services d'ENEDIS.

L'année 2022 sera consacrée à l'achèvement de cette mission, qui pourra être poursuivi par une mission consistant à accompagner la collectivité dans la consultation des entreprises pour l'installation et la gestion de ces bornes.

- **GRAND COGNAC / ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE 2 TERRAINS FAMILIAUX**

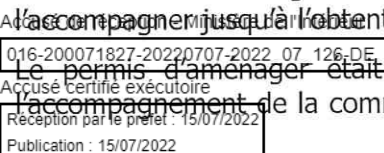
Il s'agit d'un nouveau contrat, qui nous a été notifié le 28 juin 2021, pour étudier la faisabilité de réhabiliter un bâtiment existant, situé sur une parcelle de 895 m<sup>2</sup> à Segonzac, en 2 unités distinctes pour l'accueil de familles.

L'étude a été rendue et validée en septembre 2021, et s'est poursuivie par une mission de mandat qui nous a été confiée pour la réalisation de cette opération (voir précédemment).

- **BOUEX / ACCOMPAGNEMENT DANS LE SUIVI DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE D'UN LOTISSEMENT**

La commune a confié à GAMA, le 3 octobre 2018, la mission de l'assister dans la phase étude du lotissement de la Vigne blanche, pour lequel elle avait retenu son maître d'œuvre, et l'accompagner jusqu'à l'obtention d'un permis d'aménager.

Le permis d'aménager était abouti fin 2020. L'année 2021 a été consacré à poursuivre l'accompagnement de la commune devant son maître d'œuvre et à établir le bilan prévisionnel



de l'opération ainsi que les négociations avec le bailleur social. La mission a été achevée en mai 2021.

- **DIRAC / ETUDE DE FAISABILITE DE BATIMENTS DU CENTRE BOURG**

Il s'agit d'un nouveau contrat, qui a fait l'objet d'un bon de commande en date du 10 février 2021, pour la réalisation d'un diagnostic sommaire de 3 bâtiments situés en centre bourg et l'étude de la faisabilité de l'implantation de futurs équipements souhaités par la commune.

Le rapport final a été rendu en mai 2021.

- **GOND PANTOUVRE / ETUDE DE FAISABILITE D'UN CABINET MEDICAL**

Il s'agit d'un nouveau contrat, qui nous a été notifié le 10 juin 2021, pour une étude de faisabilité relative à la création d'un cabinet médical rue du Treuil, par une reconversion d'un bâtiment existant.

L'étude a été rendue en septembre 2021.

- **GOND PANTOUVRE / ASSISTANCE AU MONTAGE MARCHÉ TRAVAUX DE VOIRIE**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 20 mai 2021, pour accompagner la collectivité dans le montage d'un marché de travaux (rédaction des pièces administratives et techniques et assistance à la passation du marché à bons de commandes).

La mission a été réalisée en 2021 et s'est achevée en septembre 2021.

- **GOND PANTOUVRE / ETUDE D'AMENAGEMENT URBAIN ORT**

Il s'agit d'un nouveau contrat, qui nous a été notifié le 12 octobre 2021, pour réaliser une mission d'étude d'aménagement urbain, incluant un programme global d'aménagement et des principes de niveau esquisse sur différents secteurs. Dans le cadre de cette étude, GAMA a proposé d'inclure un volet renaturation, visant à restituer à la nature une actuelle friche.

L'année 2021 a été consacrée au démarrage des études et à la constitution des éléments permettant le dépôt, par la commune, d'un dossier de candidature auprès de la Région titre de l'appel à projets « Nature et Transitions ».

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite de l'accompagnement de la commune sur cet appel à projet (dossier définitif à déposer pour le 15 avril 2022) et à la réalisation des études qui nous sont confiées.

- **RUELLE SUR TOUVRE / ETUDE DE CIRCULATION**

La commune de Ruelle sur Touvre a souhaité déterminer un nouveau plan de circulation (VL, vélo, piétons, ...) et de stationnement sur différents secteurs de son territoire (Seguins, Maine Gagnaud, Villement, traversée de la ville). Elle en a confié la réalisation à GAMA par un contrat notifié le 16 octobre 2018.

Les études et recueil des données ont été lancés, selon les secteurs, en fin d'année 2019. Le plan de circulation des Seguins a fait l'objet d'un rapport définitif et a été validé. Les comptages ont été réalisés début 2020 mais les études sur le centre-ville n'ont pas pu être poursuivies à cause de la crise sanitaire (concertation très difficile). L'étude est donc suspendue dans l'attente de la décision de la collectivité de la relancer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

- **RUELLE SUR TOUVRE / AMO EN URBANISME OPERATIONNEL**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

La commune a souhaité être accompagnée par GAMA pour diverses opérations d'aménagement. Les missions confiées à GAMA, par un contrat en date du 24 septembre 2019, concernent la définition détaillée du programme de chaque opération, l'établissement de bilans financiers et de plannings, l'assistance de la commune dans la phase études, en assurant la préparation des consultations (bureau d'étude, coordonnateur SPS, contrôleur technique, géotechnicien...) et le suivi des études avec les différents acteurs. GAMA assiste la commune également dans la phase commercialisation de ses opérations, par le biais de réunions avec promoteurs et investisseurs, mais aussi par la préparation de divers actes administratifs.

Cette mission était toujours en cours en 2021 et se poursuivra en 2022, en fonction des demandes de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

## 2.5. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN CONCESSION

### • SAINT SATURNIN / CONCESSION LOTISSEMENT DES GRANDES VIGNES

La commune de Saint Saturnin a confié à GAMA, via une concession d'aménagement en date du 29 mai 2017, la réalisation et la commercialisation d'un lotissement de 37 lots situé à toute proximité du centre bourg.

En 2017, GAMA a engagé les acquisitions foncières, par négociation avec l'ensemble des propriétaires, et dans le budget qui était alloué dans le bilan prévisionnel. Les acquisitions des parcelles ont eu lieu entre le 28 mars 2018 et le 15 mai 2018.

Un premier permis d'aménager a été déposé en avril 2017, et a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France en juillet 2017, malgré différentes réunions de travail et de présentation du projet. Un recours a été déposé par la Commune devant la DRAC, ce recours a été rejeté. Un nouveau permis d'aménager a été déposé en novembre 2017, avec l'appui d'une architecte urbaniste. Ce permis d'aménager a été obtenu le 23 mars 2018, soit avec un décalage de 9 mois par rapport au planning initial.

De son côté, l'appel d'offre travaux a été lancé le 22 juin 2018 et a fait l'objet de peu de réponses. La notification des marchés a été faite le 22 août 2018 et les travaux ont débutés en septembre 2018, pour un achèvement des VRD en juin 2019. Les plantations auront lieu en mars 2020. La visite de conformité a eu lieu en juin 2019, et la conformité a été signée par la commune en septembre 2019.

Avant l'achèvement des travaux, GAMA a engagé la commercialisation de l'opération. En juin 2019, un accord a été trouvé avec les Maisons de la Touvre pour l'acquisition des lots 34 à 37 en vue de la réalisation de 4 logements sociaux destinés à l'OPH de l'Angoumois.

En parallèle, GAMA a débuté le plan de commercialisation à l'automne 2019, à travers la participation au salon de l'habitat, des démarches commerciales auprès des constructeurs de maisons individuelles et la publication régulière d'annonces sur support numérique (type « Le Bon Coin »). En février 2020, une campagne publicitaire a été organisée sur les bus de la STGA, en partenariat avec 3 constructeurs de maisons individuelles.

Toutefois, le confinement du mois de mars 2020, lié au COVID-19 a stoppé dès le départ la dynamique de commercialisation liée à ces campagnes. En raison de l'attente liée à la crise sanitaire, et des restrictions de déplacements, aucun terrain n'a été vendu sur l'année 2020 malgré de nombreux contacts téléphoniques.

La commercialisation n'a donc pu réellement débuter que début 2021, soit avec un retard d'environ 15 mois par rapport au planning initial. Depuis cette date, on constate le développement de nombreux échanges avec les constructeurs de maisons individuelles et des contacts avec les particuliers intéressés par les terrains viabilisés. Au 31 décembre 2021, 5 lots avaient été vendus et 5 autres lots étaient sous compromis de vente, ou réservés en attente de signature.

La dynamique est donc réelle, mais il est apparu qu'il serait impossible d'avoir achevé l'opération dans les échéances prévues par la convention initiale, en raison des délais évoqués précédemment. En effet, cette échéance implique que la totalité des cessions (33 lots) s'effectue d'ici le 1er trimestre 2023, y compris l'encaissement des recettes, ce qui apparaît irréaliste.

Sur la base du rythme actuel, il a été fixé avec la commune, de façon prudente, une hypothèse de commercialisation de 6 lots par an. Cette hypothèse amène à prolonger la concession jusqu'au 29 mai 2027, soit une prolongation de 4 années.

Dans cette hypothèse, l'équilibre du bilan reste maintenu, les dépenses supplémentaires à venir étant compensées par les économies déjà réalisées. La participation de la collectivité, sous forme d'acquisition d'ouvrage, reste au même montant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071897-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

Par délibération en date du 13 décembre 2021, la commune de Saint Saturnin a approuvé la prolongation de la durée de la concession sur cette base et l'avenant a été signé en suivant.

Par ailleurs, en tant que concessionnaire, GAMA assure le financement des dépenses (acquisitions, travaux, etc.), dans l'attente des recettes (commercialisation et participation de la collectivité). Ceci s'effectue au moyen de 2 emprunts de 500 000 € chacun, contractés d'une part auprès du Crédit Coopératif et d'autre part auprès de la Banque Postale ; chacun de ces emprunts bénéficiant d'une garantie de communauté d'agglomération de GrandAngoulême à hauteur de 50 % et d'une garantie de la commune de Saint Saturnin à hauteur, respectivement, de 17,5 % et 15%.

En lien avec les hypothèses initiales, les échéances de remboursement de ces emprunts ont été établies sur la base de la durée de la concession et avec un rythme de recettes basé sur le planning initial.

Les décalages évoqués précédemment, d'abord de la procédure administrative, puis de la commercialisation, ont amené à devoir rembourser les échéances alors que l'opération n'avait pas engendré de recettes. Afin de pouvoir y faire face, GAMA puise dans ses fonds propres pour assurer les remboursements. Au 31 décembre 2021, le montant des sommes avancées à l'opération de Saint Saturnin par la trésorerie de GAMA s'élevait à 699 151 €.

Or, les fonds propres de la société GAMA ne peuvent pas durablement pourvoir au manque de recettes de l'opération. D'une part car, même si cela est permis par la concession, cet usage ne correspond pas à l'emploi normal des fonds propres sur une longue période. D'autre part, cela dégrade fortement la situation de trésorerie de la société GAMA qui ne pourra pas continuer à assurer les remboursements d'emprunts en l'état actuel des prévisions.

C'est pourquoi, un important travail a été effectué avec les banques et la commune, afin de recomposer les emprunts et permettre à l'opération d'assurer leur remboursement tout en restaurant la trésorerie de la société.

Ce rééchelonnement de la dette a été accepté par les 2 banques prêteuses. Dans ce cadre, elles ont demandé naturellement que les garanties d'emprunt de la part de Grand Angoulême et de la commune de Saint Saturnin soient adaptées pour correspondre à ces nouvelles échéances.

Les 2 collectivités ont délibéré en ce sens au début 2022 ; et les nouveaux contrats ont ainsi pu être signés en suivant :

- Pour la Banque Postale : refinancement du restant dû (150 000 €) sous forme d'un nouveau prêt au taux fixe de 1,04% l'an avec une durée du financement de 4 ans et 7 mois (dont 1 an et 4 mois de différé d'amortissement), correspondant à un différé d'amortissement jusqu'au 15/07/2023, et une dernière échéance le 15/10/2026.

Pour le Crédit Coopératif :

- Rallongement de la durée initiale du prêt à hauteur de 24 mois, soit une dernière échéance le 31/08/2025.

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite de la commercialisation de l'opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

## 2.6. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN MAITRISE D'ŒUVRE

### • GRANDANGOULEME / MOE ADAP ARRETS BUS HORS BHNS (MS 4)

GrandAngoulême a approuvé un Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP) de transport en septembre 2016. L'objet du marché subséquent n°4, notifié le 26 juillet 2018, est la réalisation d'une mission partielle de maitrise d'œuvre (études d'avant-projet, DET, OPC et AOR) pour la conception et la réalisation des arrêts prioritaires (hors BHNS), représentant 241 arrêts à aménager. L'objectif est de réaliser 60 arrêts par an.

Dans l'attente de la liste des quais à réaliser en priorité (liste dépendant de la réorganisation du réseau et des adaptations post mise en service), une dérogation de report des travaux a été demandée par GrandAngoulême.

Suite à la crise sanitaire, et en l'absence de données stabilisées, la programmation et la 1<sup>ère</sup> série d'arrêts à mettre en accessibilité ont été repoussées en 2021, et décomposé suivant 13 campagnes, échelonnées et planifiées.

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite du programme, avec l'étude des campagnes et la réalisation des travaux correspondant.

### • GRANDANGOULEME / MOE AIRE DE GRANDS PASSAGES DE ROULLET-SAINT-ESTEPHE (MS 5)

Grand Angoulême a sollicité GAMA pour réaliser une mission de maitrise d'œuvre et l'OPC pour la création d'une aire d'accueil de grands passages, visant à accueillir de façon discontinue sur de courtes durées (moins de 15 jours) et à des périodes identifiées de grands groupes de familles (50 à 200 caravanes) qui viennent de façon organisée sur des passages connus et récurrents. Le projet se situe sur la commune de Roulet-Saint-Estèphe.

L'aire de grands passages a été livrée au printemps 2020 et utilisée par les gens du voyage. L'année 2021 a été consacrée au suivi du parfait achèvement et à la levée des dernières réserves. La mission a été soldée en juin 2021.

### • GRANDANGOULEME / MOE PEM EST GARE D'ANGOULEME (MS 6)

Le parvis Est du PEM de la gare d'Angoulême a été livré fin 2015. Cependant, quelques améliorations et finitions étaient nécessaires suite à l'avancement des travaux connexes (passerelle), de la vie de l'espace (augmentation de la présence végétale, amélioration du captage des eaux pluviales,...) et à l'abandon du projet de maison des mobilités. Une mission de maitrise d'œuvre partielle a été confiée à GAMA à cette fin.

Un permis d'aménager devait être déposé au premier semestre 2020 pour permettre la réalisation des travaux en pied de passerelle mais a été repoussé en 2021 suite à la crise sanitaire. Ce permis a été remis en mars 2021, mais l'agglomération a souhaité revoir le périmètre du projet avec la ville.

L'année 2022 sera consacrée à la reprise du projet, avec la redéfinition de son périmètre. A priori, il reste envisagé que les travaux puissent se dérouler pendant l'été 2022.

### • GRANDANGOULEME / MOE PEM OUEST GARE D'ANGOULEME (MS 8)

Le marché de maitrise d'œuvre, notifié le 7 juin 2018, prévoient l'aménagement du parvis Ouest de la gare d'Angoulême. Par la suite, ce contrat a été modifié pour regrouper les opérations d'aménagement de ce parvis et des espaces publics contigus, afin d'en assurer une cohérence architecturale et urbaine. Fin 2019, il restait à réaliser les aménagements autour du projet Didelon (Projet situé à l'angle de la rue Leclerc Chauvin et de la rue de Paris). Début 2020, de nouveaux changements dans le planning des ilots gare ont entraîné des modifications dans l'ordre

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

16/07/2022 10:27:20

Accusé de réception

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

d'intervention des rues concernées. Les travaux ont également été arrêtés lors du premier confinement. A fin 2020, l'aménagement de la rue Didelon était bien avancé (réalisation des trottoirs hors revêtements côté constructions en cours). Compte tenu des travaux qui seront encore en cours sur les îlots, les travaux ont été suspendus en 2021.

L'année 2022, sera donc consacrée à la reprise du projet et à la réalisation des travaux.

- **GRANDANGOULEME / MOE EURATLANTIC (MS 9)**

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, GrandAngoulême a décidé de réaliser une extension du parc d'activités Euratlantique situé à l'entrée Ouest de l'agglomération sur la commune de Fléac. Elle a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Les études ont été réalisées en 2020 et le projet définitif et le phasage ont été validés fin 2020. L'année 2021 a été consacrée à la consultation travaux ; toutefois, en raison de la crise sanitaire et de la commercialisation des terrains, ceux-ci n'ont pas débuté en 2021.

L'année 2022 devrait être consacrée à la réalisation des travaux à partir du mois de mars, pour une livraison en octobre (hors plantations, en novembre).

- **GRANDANGOULEME / MOE RUE DE L'ARETIER (MS 11)**

Ce marché concerne le projet de requalification de la rue de l'Arêtier, suivant le principe de l'aménagement d'un îlot central en dur et d'une réfection des voies de circulation uniquement, la création d'une voie nouvelle Rue des Meneaux (liaison entre la ZAC des Montagnes et la rue de l'arêtier).

Les études ont été réalisées en 2020 et les travaux ont démarrés le 6 avril 2021 pour être réceptionnés en février 2022. L'année 2022 sera donc consacrée à cette réception, au suivi de la levée des réserves et au parfait achèvement.

- **GRANDANGOULEME / MOE AMENAGEMENT DE LA ZONE CHEZ NADAUD A DIRAC (MS 12)**

La communauté de communes de la Vallée de l'Echelle avait initié un projet d'aménagement d'une zone d'activités économiques (ZAE) sur 5 ha au lieu-dit Chez Nadaud sur la commune de Dignac. A l'issue de la fusion avec GrandAngoulême, celle-ci a souhaité donner suite au projet afin d'une part de répondre aux demandes d'implantation de petites entreprises artisanales, et d'autre part de permettre de structurer l'accueil d'activités économiques sur le territoire. Elle en a confié la conception et la réalisation à GAMA, appuyée par un architecte qu'elle a choisi.

Le projet a finalement été abandonné en 2020. Le marché a été résilié en mars 2021.

- **GRANDANGOULEME / MOE PEM DE LA COURONNE (MS 13)**

GrandAngoulême a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de La Couronne. Le périmètre retenu, outre l'esplanade de la gare et la rue de la libération, comprend également l'intégration de la passerelle (construction de la passerelle hors mission GAMA), et le traitement du pied de passerelle de l'autre côté des voies.

Le marché avait été signé fin 2019, et les études se sont se sont essentiellement déroulées en 2020 et en 2021. L'année 2021 a notamment été marquée par la découverte de la pollution des sols qui a nécessité la réalisation d'un diagnostic et d'un plan de gestion par GrandAngoulême et la reprise du DCE pour tenir compte de ces contraintes.

L'année 2022 sera consacrée à la réalisation des travaux, avec un démarrage à mi-avril (au lieu de fin février), à la demande de la collectivité, et afin d'éviter le manque de places de stationnements pour la maison de santé.

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022



#### • **GRAND ANGOULEME / MOE MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE MOBILITE (MS 14)**

GrandAngoulême a souhaité confier à la SPL GAMA des missions de maîtrise d'œuvre pour des projets d'aménagements liés aux différentes mobilités. Afin de s'adapter aux différentes situations, le marché, notifié le 29 juin 2020, a été construit sous forme d'un marché à bons de commandes. Au 31/12/2021, plusieurs commandes avaient ainsi été signées :

- **Arrêts Branche Linars** (4 routes, Badoris, La Touche, Les Brandes, Les Hays, Pont de Basseau). Les études ont été réalisées et les travaux sont en cours (Badoris et La Touche), ou à démarrer d'ici le 14 février 2022 pour les 5 autres.
- **Etudes préliminaires terminus Gymnase de Fléac** : les travaux ont été livrés fin 2021 (hors marquages, à faire en 2022).
- **Etudes préliminaires Terminus Soyaux (PMF)** : les études sont en cours.
- **Etudes faisabilité sommaire aménagements cyclable 7 ZE** : L'étude est rendue début mars 2022.

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite de ces projets et aux suivis de ceux qui nous seraient confiés.

#### • **ANGOULEME / MOE EXTENSION STATIONNEMENT PAYANT QUARTIER DE L'HOUMEAU (MS 5)**

La Ville d'Angoulême a lancé une étude de circulation et de stationnement en 2018-2019 sur son hypercentre. Une des conclusions de cette étude est d'étendre le stationnement résidentiel payant au pied du plateau ainsi que sur le secteur du quartier de l'Houmeau. Elle a confié à GAMA une mission partielle de maîtrise d'œuvre pour la faisabilité et le chiffrage de cette extension.

L'année 2021 a été consacrée à la réalisation des premières phases d'études, à la concertation des riverains en cours et aux échanges avec l'ABF. 5 secteurs ont été définis.

L'année 2022 devrait être consacrée à la poursuite des études, aux dépôts des permis d'aménager et à la réalisation des travaux, potentiellement pour septembre 2022.

#### • **GRAND COGNAC / MOE ADAP STATIONS BUS (MS 2)**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 18 juin 2021, pour la maîtrise d'œuvre de la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun de l'agglomération, suivant l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP), approuvé par Grand Cognac en 2016. Lors du démarrage de la mission, il s'est avéré la nécessité de stabiliser, en amont, le programme des aménagements prévus et le diagnostic des 63 stations existantes concernées. Suite aux échanges sur ce point avec la collectivité, GAMA a ainsi proposé une mission complémentaire, en octobre 2021.

L'année 2021 a ainsi été consacrée à la redéfinition de la mission de GAMA et à l'engagement du diagnostic.

L'année 2022 devrait être consacrée à la fin du diagnostic et de la programmation (sous réserve de l'accord de Grand Cognac), et de l'engagement, le cas échéant, des études de maîtrise d'œuvre. Le planning de l'opération pourra être défini à partir de ces éléments.

#### • **CC CHARENTE LIMOUSINE / MOE TRAVAUX ENTRETIEN DE VOIRIE 2020-2021 (MS 1)**

La collectivité a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre de ses projets de voiries dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC) sur les différentes communes de l'intercommunalité pour les années 2020 et 2021.

Les études pour les communes concernées par le programme 2021 ont été réalisées et les réceptions étaient en cours à la fin de l'année.

L'année 2022 sera consacrée à la levée des réserves, achevant ainsi la mission.

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

- **CC CHARENTE LIMOUSINE / MOE REFECTION VOIRIE ROUTE ZAE BOIS DE LA MARQUE (MS 2)**
- **CC CHARENTE LIMOUSINE / MOE REFECTION VOIRIE BRETELLE ACCES CROIX ST GEORGES (MS 3)**
- **CC CHARENTE LIMOUSINE / MOE REFECTION VOIRIE ROUTE ZAE BOIS DE LA MARQUE ET BRETELLE ACCES CROIX ST GEORGES (MS 4)**

La collectivité a confié à GAMA des missions de maîtrise d'œuvre pour la réfection d'une voirie communautaire située dans la zone d'activité ZAE Bois de la Marque, sur la commune nouvelle de Terres de Haute Charente, ainsi que pour la création d'une nouvelle voie d'accès à la zone située à proximité de l'échangeur. Ces 2 opérations ont fait l'objet de 2 contrats distincts, qui ont été regroupés en 1 seul en octobre 2021.

L'année 2021 a été consacrée aux travaux sur la route de la ZAE Bois de la Marque et ceux-ci ont été réceptionnés.

L'année 2022 sera consacrée à la reprise des études pour la bretelle d'accès à la zone Croix St Georges.

- **DIRAC / MOE AMENAGEMENT CENTRE BOURG ET CREATION LOTISSEMENT (MS 1)**

La collectivité a confié à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre, notifiée 20 janvier 2020, pour l'aménagement du bourg et la création d'un lotissement.

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2021, notamment avec l'ABF et l'OPH. Le dossier a, par ailleurs, été accepté en comité d'effacement.

L'année 2022 devrait être consacrée à la poursuite des études ; les travaux n'étant pas envisagés avant 2023 ou au-delà.

- **GOND PANTOUVRE / MOE ROUTE DES FOURS A CHAUX, ENTRE CARREFOUR DU GRAND PLANTIER ET ROUTE DE PARIS (MS 3)**

Dans la continuité de l'étude de circulation finalisée en 2017, la collectivité a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la partie de la route des Fours à Chaux située entre le carrefour du Grand Plantier et la route de Paris.

L'année 2021 a été consacrée aux études, à la consultation travaux et à la réalisation de ceux-ci. La réception a eu lieu le 14 décembre 2021.

L'année 2022 sera consacrée à la levée des réserves et la réalisation de la signalisation horizontale.

- **GOND PANTOUVRE / MOE EXTENSION CIMETIERE DE ROFFIT (MS 4)**

Une extension conséquente du cimetière de Roffit a été programmée par la commune. Dans un premier temps, GAMA a été sollicité pour réaliser le dossier de DETR pour l'obtention de financements. GAMA a ensuite été missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Les derniers travaux (plantations et ferronnerie) ont été réalisés en 2021 et la mission de GAMA a été soldée en septembre 2021.

- **GOND PANTOUVRE / MOE DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE (MS 7)**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 20 mai 2021, pour la maîtrise d'œuvre de divers travaux (ralentisseurs, signalisation...)

Les études ont été réalisées en 2021 et les travaux commencés.

L'année 2022 sera consacrée à la fin des travaux (notamment de marquages) et la réalisation des travaux d'un giratoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

- **GOND PONTOUVRE / MOE AMENAGEMENT BANDES CYCLABLES (MS 8)**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 20 mai 2021, pour la maîtrise d'œuvre partielle (de type étude préalable) pour la réalisation d'un plan global des bandes cyclables sur le commune (forme des aménagements, conseils techniques...)

L'étude était en cours fin 2021 et s'achèvera en 2022.

- **L'ISLE D'ESPAIGNAC / MOE PARKING NEXITY**

La requalification du centre-ville de L'Isle d'Espagnac intègre également la construction par NEXITY-DOMITYS d'une résidence services pour séniors de 120 logements entre la rue Anatole France et le cimetière. Aussi la commune a demandé à GAMA d'assurer la maîtrise d'œuvre d'un parking le long de la rue Anatole France pour proposer une nouvelle offre de stationnement en mutualisant les besoins de la nouvelle école et de la résidence.

Les travaux ont été terminés, et la mission soldée en mai 2021.

- **LA COURONNE / MOE AMENAGEMENT D'UN ACCES AUX LOGEMENTS ETUDIANTS SUR LE SITE DE LA CONTRIE**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 17 mai 2021, pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'un nouvel accès aux logements étudiants sur le site de La Contrie. D'abord prévue uniquement pour les études, la mission a ensuite été complétée pour le suivi des travaux.

L'année 2021 a été consacrée aux études et au démarrage des travaux.

L'année 2022 doit être consacrée à la fin et la réception des travaux de la 1<sup>ère</sup> phase au 22 mars 2022. Les travaux de la phase suivante sont prévus en 2023, après les travaux du PEM.

- **NERSAC / MOE AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS AUTOUR DE L'OPERATION OPH**

La commune de Nersac a décidé d'aménager les espaces publics d'une parcelle contiguë à l'opération de logement social développé par l'OPH, en cœur de bourg. Elle a confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération pour la partie aménagement paysager et VRD.

Le projet a été validé avec l'Architecte des Bâtiments de France et les premiers travaux préparatoires, en lien avec l'OPH de l'Angoumois ont été réalisés en 2020. Le DCE pour la suite de l'opération a également été réalisé, mais les études se sont arrêtées dans l'attente des travaux de l'OPH de l'Angoumois.

En 2021, le démarrage des travaux de l'OPH a révélé un problème d'altimétrie au regard de l'accessibilité handicapée. (le bâtiment de l'OPH est plus haut que ce que la ville avait envisagé) Plusieurs propositions ont été formulées. Par la suite, l'OPH a changé l'équipe de maîtrise d'œuvre de son opération.

L'année 2022 sera consacrée à la reprise du projet avec la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre de l'OPH.

- **PUYMOYEN / MOE AMENAGEMENT GESTION DES EAUX PLUVIALES RUE DU VERGER (MS 2)**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 6 mai 2021, pour la maîtrise d'œuvre d'un aménagement pour la gestion des eaux pluviales rue du Verger. D'abord limitée aux études, la mission a ensuite été étendue au suivi des travaux.

L'année 2021 a été consacrée aux études.

L'année 2022 doit être consacrée à la réalisation des travaux, qui sont à programmer après une intervention de la SEMEA qui doit avoir lieu en janvier. Les travaux suivront à partir du 21 février

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Q16-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Intervention de la SEMEA qui doit avoir lieu en janvier. Les travaux suivront à partir du 21 février

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

2022, en 2 phases (d'abord le traitement des eaux pluviales, puis la suite pour le raccordement après la réalisation des logements, soit en 2022 ou 2023).

- **PUYMOYEN / MOE AMENAGEMENT CYCLABLES DANS 3 RUE (MS 3)**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 6 mai 2021, pour la maîtrise d'œuvre d'un aménagement cyclable entre le centre bourg de Puymoyen et Angoulême (Rue de la Croix Lanauve, Rue des Brandeaux et Rue d'Angoulême).

2021 a été consacrée au diagnostic et aux échanges avec le service mobilité de GrandAngoulême. 2022 devrait être consacrée à la poursuite des études.

- **RUELLE SUR TOUVRE / MOE LOTISSEMENT MAINE GAGNAUD (MS 4)**

Après la validation par la commune de la faisabilité de l'opération de Maine Gagnaud, GAMA a été missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre de l'aménagement, en lien avec le cabinet d'architecture retenu par la commune.

Les travaux initiaux ont été réalisés en 2020. Les travaux de finition sont en attente du feu vert de la ville, après commercialisation des terrains et constructions.

- **SOYAUX / MOE AMENAGEMENT D'UNE PARTIE DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE (MS 1)**

Il s'agit d'un nouveau contrat, signé le 3 mars 2021, pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une partie de l'avenue Charles de Gaulle. D'abord limitée à l'esquisse et à l'OPC des travaux des concessionnaires, cette mission sera étendue à l'ensemble des études et au suivi de l'ensemble des travaux.

2021 a été consacrée à la réalisation des études de diagnostic et d'esquisse, et à la coordination avec les concessionnaires.

2022 sera consacrée à la poursuite de ces études, avec un objectif des travaux concessionnaires à partir d'octobre 2022 pour 12 mois, puis des travaux d'aménagement de novembre 2023 à fin 2024. En parallèle, GAMA accompagnera la commune dans la concertation à mener.

- **TOUVRE / MOE REAMENAGEMENT DES ABORDS D'UNE ECOLE**

La commune a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des abords d'une école. Les travaux ont été achevés en 2021 et la mission clôturée en mai 2021.

- **VEUIL ET GIGET / MOE EXTENSION CIMETIERE (MS 1)**

La commune souhaite réaliser l'extension de son cimetière et en a confié la maîtrise d'œuvre à GAMA.

Les travaux ont été réalisés et réceptionnés en 2021.

L'année 2022 sera consacrée au suivi de la garantie de parfait achèvement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

### 3. ACTIVITE EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'échéance à venir du mandat BHNS, qui représente, en 2021, un peu plus du tiers de l'activité de la société, amène à réfléchir aux nouvelles formes, et aux nouveaux axes, d'interventions.

Ces différentes réflexions s'orientent autour des thèmes suivants :

#### 3.1. LA DIVERSIFICATION GEOGRAPHIQUE

La modification des statuts en 2019 permet désormais à toute collectivité locale de Charente de pouvoir entrer au capital. La Communauté d'Agglomération de Grand Cognac a ainsi acquis 28 actions de la société en 2020.

Cette diversification des actionnaires s'inscrit dans une tendance lourde, puisque ce sont 4 nouveaux actionnaires (BRIE, CHAMPNIERS, SIREUIL et TORSAC) qui sont entrés au capital en 2021 (2 en 2020, 3 en 2019, 1 en 2018 et 4 en 2017).

Au cours du second semestre 2021, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec des collectivités qui ne sont pas actionnaires, afin de leur présenter GAMA. Plusieurs d'entre elles ont fait part de leur intérêt, et 3 ont d'ores et déjà demandé à entrer au capital : DIGNAC (délibération du 8 novembre 2021), VOUZAN (délibération du 24 janvier 2022) et JUILLAC-LE-COQ.

Toutefois, au regard de l'accroissement déjà important de l'activité (voir plus loin), l'augmentation du nombre d'actionnaires doit rester compatible avec l'objectif de satisfaire en premier lieu ceux qui sont déjà au capital.

#### 3.2. LE DEVELOPPEMENT DES MANDATS

Les interventions en mandats, par lesquels la collectivité confie à GAMA l'ensemble des tâches administratives, techniques, financières et juridiques lui incombant, tout en conservant l'ensemble des décisions et la gouvernance de l'opération, représente un mode opérationnel extrêmement intéressant et totalement adapté au caractère in-house de la SPL.

Une sensibilisation en ce sens est donnée régulièrement à nos donneurs d'ordres depuis le courant de l'année 2021, pour dissiper leurs craintes d'être « dessaisis » des dossiers, et au contraire leur témoigner que le mandat, en les soulageant de toutes les tâches, leur donne un meilleur contrôle et un meilleur suivi des opérations.

Comme nous le verrons plus loin dans les perspectives 2022, cette démarche semble porter ses fruits et pourra être poursuivie ; la part des mandats (hors mandat « historique » BHNS) dans l'activité passant de 75 k€ en 2021 à 194 k€, prévisionnellement, en 2022.

#### 3.3. L'INTERVENTION DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de ses évolutions et de l'élargissement, aussi bien de son champ d'action que de son périmètre géographique, GAMA a déjà intégré les enjeux de développement durable, avec la volonté et l'appui des collectivités, comme par exemple :

- A l'Isle d'Espagnac, avec l'étude et la réalisation de la première école classée « E4 C2 » de Nouvelle Aquitaine, et ayant reçue à ce titre la subvention « Bâtiment du Futur » de la Région. Ce bâtiment, construit en structure bois et matériaux bruts est très économe en énergie, chauffé au bois, et isolé à la laine de bois et à la paille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

- A Ruelle sur Touvre, avec la réalisation d'une crèche, classée également « E4 C2 » et certifiée bâtiment BEPOS et Bas Carbone. Ce bâtiment sera en structure bois, avec isolation en paille, mur porteur intérieur en terre, et chauffage et ventilation par Géothermie.
- A Angoulême, avec le projet en cours des espaces publics du versant Ouest de la gare et la création d'une « forêt urbaine » dont la réalisation a été mise à la charge d'un promoteur. Ce concept, dessiné par GAMA, consiste à recréer un écosystème avec une végétation dense et composé d'essences locales que l'on retrouve en extérieur de ville.
- La création de voies douces, avec conservation du patrimoine et des végétaux et emploi de matériaux perméable, comme par exemple le passage Wilson à Ruelle sur Touvre ou encore la percée verte à Angoulême.
- A Gond Pontouvre, dans le cadre de l'étude d'aménagement urbain, incluant un programme global d'aménagement, dans laquelle GAMA a promu et développe une réflexion sur la renaturation d'une friche actuelle.

Dans cette volonté de toujours pouvoir répondre à vos besoins opérationnels, et faisant suite en cela aux débats qui ont eu lieu lors de notre dernière assemblée générale et notre conseil d'administration du 8 juin dernier, nous avons engagé une réflexion sur l'appréhension des demandes liées au développement durable.

Dans ce cadre, nous avons organisé le 9 novembre 2021, une réunion d'informations et d'ateliers débats, à laquelle tous nos actionnaires ont été invité. Un grand nombre d'entre eux a répondu à cette invitation, ce qui a permis de nourrir une réflexion réciproque et riche.

Après une présentation, par l'ADEME et la DDT, des enjeux de la transition énergétique et du réchauffement climatique, et des encadrements réglementaires (notamment au regard du « décret tertiaire »), 3 tables rondes ont permis d'échanger sur les attentes et les questionnements :

### La rénovation énergétique des bâtiments existants :

Cette table ronde a permis de mettre en évidence la volonté de la plupart des collectivités présentes (lutte contre le réchauffement climatique, maîtrise des budgets face à la tendance de fond d'augmentation du cout de l'énergie, image de la collectivité) ; volonté renforcée par le « décret tertiaire » qui fait obligation de déclarer les consommations de son patrimoine et d'agir pour leur diminution.

De plus, les collectivités ont témoigné de leur besoin de pouvoir faire appel à un prestataire tel que GAMA, pouvant proposer une prestation globale : technique, mais aussi financière, et notamment en lien avec la Banque des Territoires.

GAMA a la vocation de répondre à ce type d'attente. Afin de proposer une offre pertinente, il serait nécessaire de se doter, en interne ou via des partenariats, des compétences (notamment techniques) pour apporter une vraie plus-value. Ceci représente un investissement non négligeable, qui peut s'appréhender dans le cas d'une SPL, puisque le lien particulier avec les actionnaires permet d'anticiper les contrats qui nous seraient passés.

Toutefois, les collectivités présentes ont souligné, d'une part les impossibilités financières, pour elles, d'engager des travaux de rénovation énergétique, et d'autre part le volume relativement faible qu'elles auraient à traiter pour justifier que GAMA se dote de telles compétences.

2022 pourrait être l'occasion d'échanges avec GrandAngoulême et la ville d'Angoulême afin de déterminer leur besoin et leur intérêt à faire intervenir GAMA.

### Les constructions neuves très performantes :

Cette table ronde a permis de présenter les références de GAMA en ce domaine. Pour les participants, il y a un intérêt certain à pouvoir faire appel à notre structure. Il conviendrait de maintenir voire renforcer, dès à présent, les compétences de l'équipe, que ce soit sur le plan technique ou celui de la certification des opérations.

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

### Les opérations de renaturations et l'objectif de « zéro artificialisation nette » :

Cette table ronde a permis de sensibiliser nos actionnaires présents à la différence entre l'approche environnementale consistant à travailler sur le paysage et l'imperméabilisation, avec la notion de renaturation, qui consiste à restituer à la nature des friches urbaines, industrielles ou commerciales. Ces opérations participent aux objectifs de « zéro artificialisation nette », permettant ainsi aux collectivités de retrouver des possibilités d'ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones.

Cet échange a suscité l'intérêt des collectivités, même s'il est apparu que cette démarche demandait encore à être murie. L'étude actuellement menée sur Gond Pontouvre, avec un volet renaturation que nous traitons avec un sous-traitant, nous permettra d'illustrer plus concrètement les tenants et les aboutissants d'une telle démarche et permettra de retourner rencontrer les collectivités intéressées.

### 3.4. L'APPUI A LA CONCERTATION ET A LA MEDIATION

Cette réflexion s'est réellement développée à partir du début de l'année 2022, et en lien avec une demande spécifique de GrandAngoulême, d'assurer d'une part des missions de médiations en phase chantier avec les riverains et les usagers des sites en travaux, et d'autre part d'apporter un appui stratégique, organisationnel et d'élaboration des contenus pour la concertation sur les projets.

Jusqu'à présent, GAMA apporte sa participation à ces actions, mais ne dispose pas en interne des compétences nécessaires à une véritable approche professionnelle de ces sujets. De même, ces actions ne sont pas valorisées dans nos contrats.

Afin de répondre à la demande de GrandAngoulême évoquée, mais aussi dans la perspective de pouvoir proposer de telles missions à nos actionnaires, nous avons engagé un processus de recrutement qui nous permettra d'apporter ce service lors de futurs contrats. Au regard des contraintes de recrutement, nous espérons qu'une embauche pourra être faite dès le mois de septembre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

## 4. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les contrats en portefeuille, et en cours de signature, au début de l'année 2022, et les différents plannings prévisionnels des projets en cours, permettent d'envisager une activité, pour l'année 2022, d'environ 876 k€, contre 835 k€ d'envisagé pour l'année 2021 à la même période. Il est à noter que cette augmentation est constatée malgré la forte baisse prévue du mandat « historique » BHNS dont la part dans ce chiffre prévisionnel 2022 n'est que d'environ 128 k€ (15 % de l'activité « acquise »), contre 350 k€ (42 % de l'activité « acquise ») dans le bilan prévisionnel 2021.

Ainsi, en faisant abstraction du mandat BHNS, le volume lié aux opérations signées ou en cours de signatures est bien plus important pour 2022 qu'il ne l'était à l'époque, pour 2021 (747 k€ contre 484 k€).

Par ailleurs, le volume estimé de l'activité liée aux opérations en cours de discussion est bien plus important que celui d'il y a 1 an. En effet, à ce jour, 16 opérations ont été identifiées et devraient pouvoir générer de l'activité en 2022 :

- **GRAND ANGOULEME** / MOE aire accueil des gens du voyage à Champniers (zone des Montagnes) : proposition faite pour 27 403 €.
- **ANGOULEME** / Etude de programmation place de la Bussatte : proposition faite pour 20 380 €.
- **GRAND COGNAC** / Etude de mise au point du programme des aménagements pour la desserte du futur pont au-dessus de la RN141 : proposition faite pour 7 200 €.
- **GRAND COGNAC** / Etudes préliminaires pour la création de la ZAE des Egards à Nercillac : proposition faite pour 11 630 €.
- **GRAND COGNAC** / Mandat regroupant les études préalables, puis les études et la réalisation pour la création de la ZAE de Merignac : proposition faite pour 73 000 €.
- **GRAND COGNAC** / Etude de faisabilité Maison de santé sur Cherves-Richemont : proposition faite pour 9 455 €.
- **CCCLIMOUSINE** / Etude de faisabilité d'un mur de soutènement : proposition faite pour 2 900 €.
- **BRIE** / MOE pour agrandissement cimetière : proposition faite pour 33 975 €.
- **CHAMPNIERS** / Etude préalable pour l'aménagement du parking salle Dambier : proposition faite pour 7 650 €.
- **DIGNAC** / Réhabilitation salle des fêtes : proposition faite pour 13 000 €.
- **DIGNAC** / Travaux dans l'école : proposition faite pour 7 930 €.
- **DIGNAC** / MOE pour aménagements en vue de lutter contre l'inondation d'une route communale : proposition faite pour 3 000 €.
- **SOYAUX** / Rénovation énergétique de 3 écoles : proposition faite pour 15 000 €.
- **TOUVRE** / MOE Réfection route Trotterenard depuis rue des Varennes : proposition faite pour 2 159 €.
- **TOUVRE** / Etude schéma cyclable : proposition faite pour 3 000 €.
- **TOUVRE** / Etude de faisabilité pour le réaménagement salle des fêtes : proposition faite pour 4 880 €.
- **DIVERS AVENANTS**, dont 1 important pour l'avenue Charles de Gaulle à Soyaux.

Soit un montant de propositions en cours d'environ 242 k€, dont la plupart concerne des missions à court terme. Le volume généré sur l'année 2022 devrait s'établir au minimum au quart de ce montant, soit 60,5 k€

A noter également qu'au-delà de ces propositions, d'autres projets ont été identifiés.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022



En fonction de quoi, la comparaison du prévisionnel 2022 est la suivante :

	Prévisionnel 2022 (avril 2022)		Prévisionnel 2021 (avril 2021)		Réalisé 2021	
	Activité	% du total	Activité	% du total	Activité	% du total
Mandat BHNS phase 1	128 567 €	13,7%	350 000 €	40,0%	281 540 €	36,6%
Activité signée hors mandat BHNS phase 1	747 943 €	79,8%	484 845 €	55,4%	487 926 €	63,4%
Activité non encore signée	60 500 €	6,5%	40 000 €	4,6%		
<b>TOTAL</b>	<b>937 010 €</b>	<b>100%</b>	<b>874 845 €</b>	<b>100%</b>	<b>769 466 €</b>	<b>100%</b>

Il est donc envisagé une augmentation de l'activité en 2022, qui se traduit de façon directe par une augmentation de la charge de travail, et donc des charges société :

### D'une part, par l'augmentation de la masse salariale :

En effet, afin de faire face à la demande croissante des collectivités, il est envisagé 3 recrutements au cours de l'année 2022, correspondant à des créations de postes :

- Le recrutement d'un chargé d'opérations en maîtrise d'ouvrage, afin de renforcer ce pôle, constitué actuellement de 2 personnes, au-delà du Directeur Général Délégué et des fonctions supports.
- Le recrutement d'un chargé d'études en maîtrise d'œuvre, afin de renforcer ce pôle, constitué actuellement de 3 personnes et d'une apprentie. Ce nouveau poste viendra pérenniser celui qui avait été créé provisoirement en 2021 par le recrutement d'un CDD de 6 mois.
- Le recrutement d'un chargé de médiation et de concertation, afin d'apporter à GAMA cette expérience ; ce poste étant d'ores et déjà financé sur 2022 à 2024 par les conditions du mandat « Franquin et reste du BHNS phase 2.2 ».

Au-delà, d'autres recrutements auront lieu le cas échéant en remplacement des personnes partantes.

La masse salariale passe donc de 609 959 € (réalisé 2021) à 687 016 € (prévisionnel 2022), soit + 12,6 %.

### D'autre part, par l'augmentation des achats et charges externes :

Cette augmentation étant, elle-même, due par 3 motifs :

- La demande qui nous est faite de quitter les locaux actuels, dont le loyer est très bas, pour de nouveaux bureaux. Le poste de location immobilière va donc évoluer pour atteindre celui des prix de marché, soit (au regard des besoins en surface), un montant estimé à 36 000 € en année pleine (au lieu d'environ 8 000 € actuellement). Sur l'année 2022, l'impact est évalué sur 6 mois et se traduit par une augmentation de ce poste de 13 860 €.
- Les coûts de recrutement, liés aux tensions sur le marché du travail qui nécessitent d'avoir recours à des prestataires spécialisés. Ce poste est évalué à 14 000 € en 2022, alors qu'il était nul jusqu'à présent.
- Le reste des achats et charges augmente proportionnellement à la masse salariale, passant de 148 650 € en 2021 (réalisé) à 167 316 € en 2022 (prévisionnel), soit + 12,6 %. Cette correspondance est normale, puisque la plupart des frais est proportionnel à l'activité et au nombre de salariés (déplacements, moyens informatiques, licences logiciels, téléphonie, fournitures, assurances, etc...), et traduit même un souci de rigueur dans une période d'incertitudes et de tensions à l'inflation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

En fonction de ces éléments, le compte de résultat prévisionnel 2022 (uniquement en partie fonctionnement, c'est-à-dire hors concession de Saint Saturnin) est le suivant :

Postes	Budget 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020
<b>Produits d'exploitation</b>			
Rémunérations sur concessions (transfert charges)	9 020 €	9 020 €	
Rémunérations sur mandats hors BHNS	194 333 €	75 760 €	
Rémunérations sur mandat BHNS	128 567 €	281 540 €	
Rémunérations sur AMO (compris conduite d'opérations)	85 368 €	82 317 €	
Rémunérations sur MOe	459 223 €	320 829 €	
Rémunérations autres (à trouver)	60 500 €	0 €	
<b>Total chiffre d'affaire net</b>	<b>937 010 €</b>	<b>769 466 €</b>	<b>857 338 €</b>
Production stockée	0 €	25 875 €	0 €
Reprises de provisions	0 €	900 €	2 411 €
Autres produits	0 €	8 604 €	1 696 €
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>937 010 €</b>	<b>804 845 €</b>	<b>861 445 €</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats et charges externes (hors sous-traitance générale)	165 516 €	118 663 €	122 464 €
Sous traitance générale (sur missions)	38 000 €	38 329 €	62 064 €
Impôts, taxes et assimilés	18 761 €	19 609 €	14 088 €
Salaires et traitements	490 730 €	444 116 €	387 825 €
Charges sociales	196 346 €	165 843 €	137 035 €
Dotations aux amortissements	3 000 €	2 817 €	5 565 €
Autres charges	3 000 €	2 239 €	329 €
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>915 353 €</b>	<b>791 616 €</b>	<b>729 370 €</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>21 657 €</b>	<b>13 230 €</b>	<b>132 075 €</b>
Résultat financier	0 €	0 €	-5 245 €
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>21 657 €</b>	<b>13 230 €</b>	<b>126 830 €</b>
Produits exceptionnels	0 €	9 229 €	622 €
Charges exceptionnelles	0 €	3 900 €	1 610 €
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>21 657 €</b>	<b>18 559 €</b>	<b>125 842 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022\_07\_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022  
Publication : 15/07/2022